

CONTRAT D'ABONNEMENT ADULTE

N de contrat.....

1. DEFINITION DES PRESTATIONS

Dans la formule choisie, les termes utilisés sont ci-après définis :

Accès à l'espace Aquatique+Activités+ Fitness (formules PASS LIBERTE) :

Cet espace comprend l'espace Aquatique, l'espace fitness et les Activités Aquagym à volonté. L'accès est illimité à la piscine pendant les heures d'ouverture public.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

Le présent contrat est conclu après que l'abonné ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par le centre aquatique de BRETEUIL, après qu'il ait visité les locaux et après que l'abonné ait complété et signé le dossier d'abonnement. Il devra en outre fournir 2 photos d'identité et présenter une pièce d'identité.

L'abonné atteste que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposés par le centre Aquatique de BRETEUIL, dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance. L'abonné remet ou s'engage à remettre dès la 1^{ère} séance, un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités physiques et sportives daté moins d'un mois.

Le présent contrat, la fiche d'inscription et les règlements intérieurs spécifiques aux activités choisies constituent le seul cadre des relations juridiques entre l'abonné et le centre Aquatique de BRETEUIL.

Dans ses meilleurs délais après la signature du présent contrat et après paiement de l'abonnement, le centre Aquatique de BRETEUIL fournit une carte d'abonnement à l'abonné sur laquelle doit figurer sa photo qui est nominative et qui devra être présentée à l'accueil à chaque entrée de l'abonné dans l'enceinte de l'établissement. L'abonné aura en échange un ticket d'entrée. L'abonné muni de sa carte et de son ticket est autorisé à pénétrer dans les locaux du centre Aquatique de BRETEUIL et à utiliser les installations et le matériel dans le cadre des horaires d'ouverture précisés ci-dessous et en fonction de la formule d'abonnement retenue.

3. DUREE

L'abonnement est conclu pour une durée d'un an ou trois mois (pour le pass trimestre accessible du 01 octobre au 28 février) à compter de l'inscription. Il ne fera pas l'objet d'une tacite reconduction.

4. HORAIRES D'OUVERTURE

L'espace forme est ouvert :

Lundi, mercredi et jeudi de 10h à 20h* et mardi et vendredi de 10h à 21h*.

Le samedi, dimanche et jours fériés de 10h à 13h et de 14h à 18h*

5. PRIX ET PAIEMENT

5.1 Abonnement

Le paiement de l'abonnement se fait selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil de l'équipement au jour de la souscription. Le paiement de l'abonnement se fera au comptant lors de l'inscription ou en 2 fois selon l'option choisie par l'abonné. Les tarifs sont fixés par la communauté de COMMUNES OISE PICARDE. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés moyennant un préavis de 60 jours.

5.2 Carte d'abonnement

La carte d'abonnement ou figure la photo de l'abonné est intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de cette carte, l'attribution d'une nouvelle carte se fera contre paiement d'un montant de 2.00 euros.

6. SUSPENSION ET RESILIATION

6.1 Suspension à la demande de l'Abonné

L'abonnement pourra être suspendu à la demande de l'abonné pour des causes tenant à son état de santé ou à ses activités professionnelles. Ces causes doivent empêcher momentanément (minimum 30 jours et maximum 6 mois) pratique des activités qu'il a souscrites. L'abonné devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause et devra présenter au Centre tous justificatifs permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer provisoirement sa carte d'abonnement.

6.2 Résiliation à la demande de l'Abonné

L'abonnement pourra être résilié à la demande de l'abonné moyennant un préavis de 30 jours par lettre recommandée avec AR adressée au Centre Aquatique de BRETEUIL.

L'abonné devra à l'expiration de son préavis restituer sa carte d'abonnement.

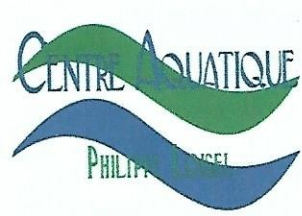
6.3 Résiliation sur l'initiative du Centre Aquatique de BRETEUIL

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre Aquatique de BRETEUIL après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR resté sans réponse un délai de 72 heures en cas de non-paiement total ou partiel de l'une quelconque des échéances contractuelles.

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre Aquatique de BRETEUIL immédiatement après constat par deux membres du personnel du Centre Aquatique de BRETEUIL ou un membre et deux abonnés pour les motifs suivants :

- En cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement.
- En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs.
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte d'abonnement.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'instigation le Centre Aquatique de BRETEUIL entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra restituer sa carte d'abonnement.



L'espace Aquatique est ouvert :

Période scolaire :

- Fermé le lundi
- mardi de 12h à 14h et de 17h à 21h
- mercredi de 12h à 13h45 et de 15h à 20h
- jeudi de 17h à 20h
- vendredi de 12h à 14h et de 17h à 21h
- samedi, dimanche et jours fériés de 10h à 13h et de 14h à 18h

Petites vacances :

- lundi de 12h à 20h
- mardi de 12h à 21h
- mercredi de 12h à 20h
- jeudi de 12h à 20h
- vendredi de 12h à 21h
- samedi, dimanche et jours fériés de 10h à 13h et de 14h à 18h

Grandes vacances :

- lundi de 10h à 20h
- mardi de 10h à 21h
- mercredi de 10h à 20h
- jeudi de 10h à 20h
- vendredi de 10h à 21h
- samedi, dimanche et jours fériés de 10h à 13h et de 14h à 18h

L'espace piscine et les activités sont accessibles lors des ouvertures au public

Une fermeture technique d'une durée de 8 à 15 jours a lieu chaque année. Les abonnés seront informés par voie d'affichage 30 jours avant.

*Les bassins sont susceptibles de fermer partiellement ou complètement lors d'activités.

*Nos horaires sont susceptibles d'être modifiés.

7. SECURITE ET HYGIENE

Le centre Aquatique de BRETEUIL se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses abonnés et les conditions d'hygiène.

8. ASSURANCES

Le centre Aquatique de BRETEUIL est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et son encadrement . Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas de d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées aux règlements intérieurs des différents espaces ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du Centre Aquatique de BRETEUIL ne font pas l'objet de surveillance ; l'abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet.

L'abonné reconnaît avoir pris connaissance des dispositions du présent contrat d'abonnement et des règlements intérieurs des différents espaces.

Fait au Centre Aquatique de BRETEUIL

Date :

En deux exemplaires dont un remis à l'abonné et un conservé par le Centre Aquatique de BRETEUIL

Signature de l'abonné

(Lu et approuvé)

Signature du représentant du Centre Aquatique de BRETEUIL

(Nom et prénom, qualité)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouvertures de l'établissement, des conditions générales de vente ainsi que des règlements intérieurs applicables aux différents espaces, l'abonné déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible avec le Centre aquatique lui permettant d'utiliser et de bénéficier des prestations proposées par l'équipement selon la formule choisie¹ et selon un prix indiqué au recto.

2- CONDITIONS D'ACCES

Le présent contrat est conclu après que l'Abonné ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par le Centre aquatique et après qu'il ait complété et signé le dossier complet d'abonnement. Il devra en outre fournir les documents mentionnés au sein du formulaire d'abonnement et avoir réglé les droits d'adhésion et le mois en cours.

Les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et les règlements intérieurs² spécifiques aux activités choisies, constituent le seul cadre des relations juridiques entre l'Abonné et le Centre aquatique.

Dans les meilleurs délais, après la souscription du contrat d'abonnement et son paiement, le Centre aquatique fournit une carte d'abonnement à l'Abonné, nominative et sur laquelle doit figurer sa photo, un ticket à code barre lui sera délivré à chaque passage. La carte d'abonnement devra être présentée à l'accueil à chaque entrée de l'Abonné dans l'enceinte de l'établissement. L'Abonné, muni de son ticket est autorisé à pénétrer dans les locaux de l'établissement, à en utiliser les installations et le matériel, dans le cadre des horaires d'ouverture affichés sur le site et en fonction de la formule d'abonnement retenue.

Une fermeture technique occasionnant la fermeture de bassins aura lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les abonnés seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage 45 jours avant.

3- DUREE ET PRIX

L'abonnement est conclu pour une durée au choix d'un an, d'un trimestre ou d'un an payable tous les mois. L'abonnement prend effet à compter de l'inscription, (et du paiement du mois en cours pour l'abonnement annuel avec paiement mensuel).

Le paiement de l'abonnement se fait selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil de l'équipement au jour de la souscription.

Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l'équipement. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés moyennant un préavis de 60 jours. Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera le Centre aquatique à entamer toute procédure de recouvrement. En cas de rejet de prélèvement, l'abonné sera redevable envers le Centre Aquatique des frais bancaires inhérents à ce rejet.

L'abonnement est matérialisé par une carte d'abonné. Cette carte est incessible, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte se fera contre paiement d'un montant de 2€.

4- TRANSFORMATION DE L'ABONNEMENT

Pour toute transformation de votre abonnement PASS, merci de bien vouloir vous adresser à l'accueil.

5- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvements d'avance le 05 de chaque mois³.

6- SUSPENSION

L'abonnement pourra être suspendu à la demande de l'Abonné pour des causes tenant à son état de santé ou à sa situation professionnelle. Ces causes doivent empêcher momentanément (minimum 30 jours et maximum 6 mois) la pratique des activités qu'il a souscrites. L'Abonné devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR, dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause, et devra présenter au Centre aquatique, tout justificatif permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande, ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer provisoirement sa carte d'abonnement. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par le Centre aquatique, envoyée par courrier recommandé avec AR à l'Abonné. L'abonnement et son paiement seront suspendus à cette date, et ce pendant le délai indiqué.

7- RESILIATION

7.1 - Résiliation à l'initiative de l'abonné

L'abonnement pourra être résilié à la demande de l'Abonné, moyennant un préavis de 30 jours envoyé par lettre recommandée avec AR au Centre aquatique. La cessation du contrat se fera 30 jours fin de mois après la réception de la lettre

recommandée avec AR. En cas de réabonnement à la suite de cette résiliation, L'Abonné devra, à l'expiration de son préavis, restituer sa carte d'abonnement.

7.2- Résiliation à l'initiative du Centre aquatique

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre aquatique après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR en cas de non paiement total ou partiel de l'une quelconque des échéances contractuelles.

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre aquatique immédiatement après constat par deux membres du personnel du Centre aquatique ou par un membre du personnel du Centre aquatique et deux abonnés pour les motifs suivants :

- En cas de non respect du règlement intérieur de l'établissement ;
- En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs ;
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative du Centre aquatique entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer sa carte d'abonnement.

L'abonnement pourra également être résilié de plein droit par le Centre aquatique :

- Lorsque la suspension ou les suspensions cumulées de l'abonnement demandées par l'abonné en vertu de l'article 6 des présentes sont supérieures à 6 mois ;
- En cas de fermeture de l'équipement pour cause de travaux rendant impossible la poursuite du contrat d'abonnement ;
- En cas de force majeure.

Dans ces deux derniers cas, l'abonné se verra rembourser son abonnement au prorata temporis.

Le Centre aquatique pourra également résilier le contrat moyennant un préavis de 30 jours fin de mois envoyé par lettre recommandée avec AR.

8- RECOMMANDATIONS SANTE - REGLES DE SECURITE

Le Centre aquatique attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, l'aquacycling, le fitness, le sauna et la plongée. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

Pour les abonnements comprenant une activité de fitness, l'abonné s'engage à remettre un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive dès avant la 1^{ère} séance et devra le renouveler au minimum tous les deux ans. Le Centre aquatique se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses Abonnés et les conditions d'hygiène.

9- ASSURANCES

Le Centre aquatique est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du Centre aquatique ne font pas l'objet de surveillance ; l'Abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé et prévus à cet effet.

10- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société KALANIOS. Elles sont indispensables pour la conclusion et la gestion de votre abonnement. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 5 ans à compter de la fin de votre contrat d'abonnement. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : dpco@vert-marine.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE - A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l'Industrie - 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

¹ Cf formulaire d'abonnement

² Ils sont librement consultables à l'entrée de l'équipement